



RAPPORT DU JURY

2
0
2
5

Concours
de Rédacteur Territorial

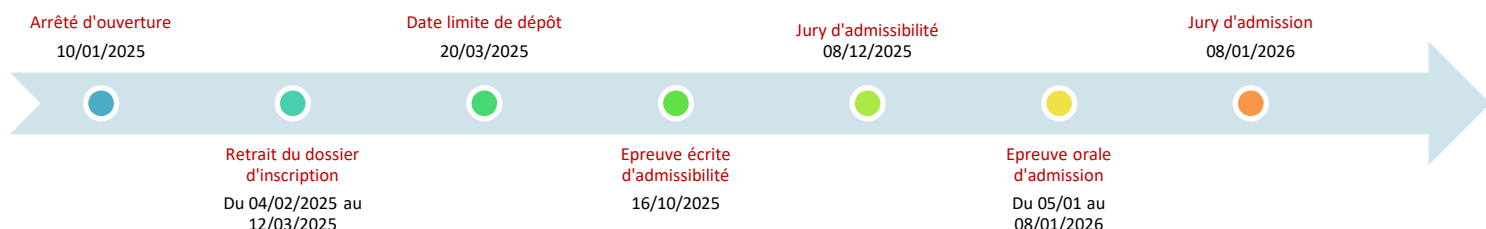


SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU CONCOURS	2
1.1.	Calendrier.....	2
1.2.	Nombre de postes ouverts	2
1.3.	Composition du jury.....	2
2.	PROFIL DES CANDIDATS	3
2.1.	Répartition Géographique	3
2.2.	Répartition Femmes/Hommes	3
2.3.	Répartition par tranche d'âge.....	3
2.4.	Préparation des candidats	4
2.5.	Niveau d'études.....	4
3.	EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE	5
3.1.	Nature des épreuves écrites d'admissibilité.....	5
3.2.	Principaux chiffres de l'épreuve écrite	5
3.3.	Résultats des épreuves écrites	5
4.	EPREUVES ORALES D'ADMISSION	6
4.1.	Nature des épreuves orales d'admission.....	6
4.2.	Principaux chiffres des épreuves orales	7
4.3.	Résultats des épreuves orales.....	7
5.	OBSERVATIONS DU JURY	8

1. PRESENTATION DU CONCOURS

1.1. Calendrier



1.2. Nombre de postes ouverts

Le Centre de Gestion de la Marne a été désigné organisateur de ce concours pour les Centres de Gestion des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne. Le nombre de postes ouverts est de 170, ces derniers sont répartis comme suit : 65 pour le concours externe, 85 pour le concours interne et 20 pour le troisième concours.

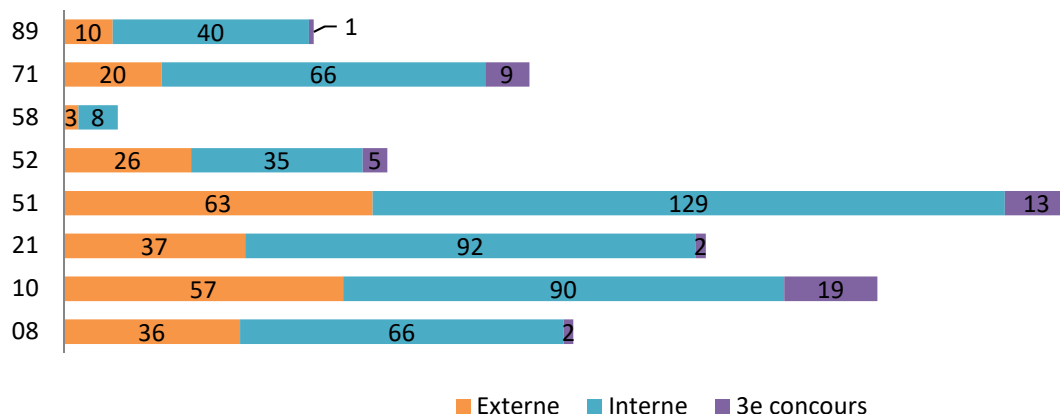
1.3. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
Madame Anny DESSOY	Maire de Les Mesneux (51), Présidente du jury	Madame Céline PARADIS	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe, Secrétaire générale de Mairie aux Mairies de Francheville, le Fresne, Saint Jean sur Moivre et Possesse (51) Représentante à la CAP B du Centre de Gestion de la Marne (51)	Madame Véronique LEDOUX-JOURDAN	Attaché Principal, Conseillère formation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, Représentante du Centre National de la Fonction Publique Territoriale
Monsieur Patrice VALENTIN	Président du Centre de Gestion de la Marne, Maire d'Esternay (51), Membre du CRO du CNFPT Grand Est	Monsieur Julien NOEL	Attaché Territorial, Responsable de la Mission Animation Territoriale et Ressources, Département des Ardennes (08)	Monsieur Emmanuel BEHR	Attaché Principal, Directeur des Ressources Humaines, Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc Sud Meuse (55)
Madame Malika TRANCHINA-BOUDJEMADI	Adjointe au Maire de Malzéville (54)	Madame Caroline VAILLANT	Attaché Principal, Directrice de la Maison Des Personnes Handicapées de la Marne (51)	Madame Stéphanie PILOT	Attaché territorial, Responsable administratif et financier, Communauté d'Agglomération d'Epinal (88)
Monsieur Alain PAUPHILET	Conseiller municipal à Sermaize-les-Bains (51)	Monsieur François-Julien DEFERT	Administrateur, Directeur Général Adjoint au Pôle sécurité juridique, Commune de Troyes (10)	Monsieur Sébastien DIART	Ingénieur Principal, Directeur Général des Services, Commune de Fagnières (51)

2. PROFIL DES CANDIDATS

2.1. Répartition Géographique

Répartition pour les départements conventionnés

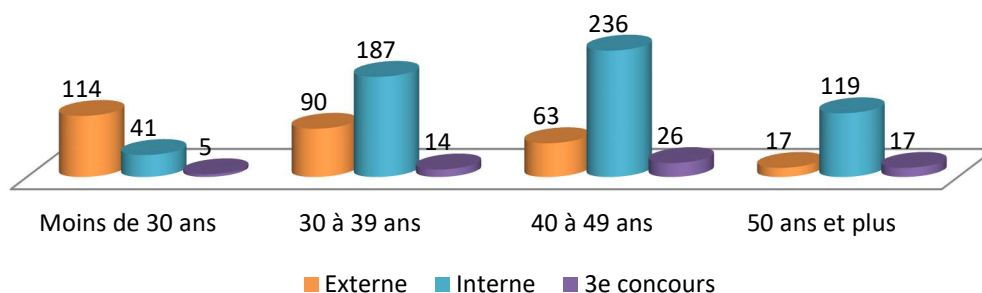


Les candidats issus de départements extérieurs à la zone de conventionnement sur
 Concours Externe : 32 sur 284 candidats inscrits,
 Concours Interne : 57 sur 583 candidats inscrits,
 Troisième concours : 11 sur 62 candidats inscrits.

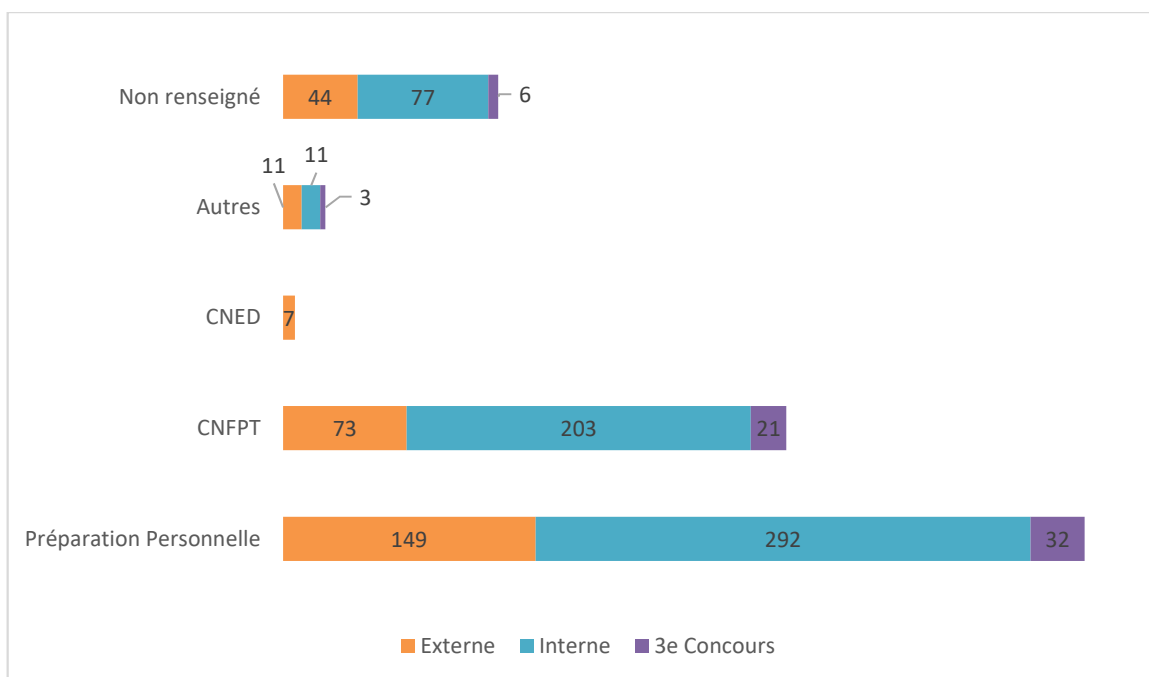
2.2. Répartition Femmes/Hommes



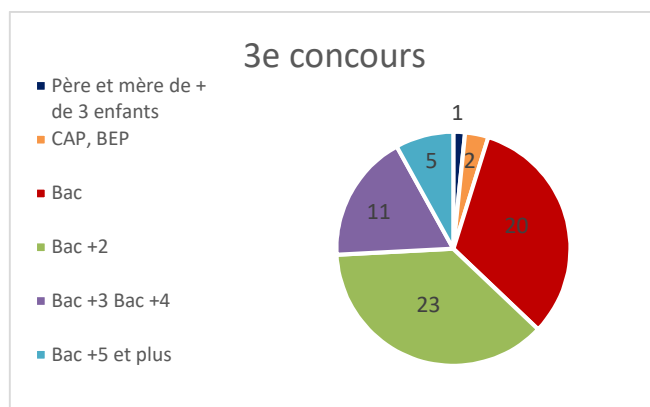
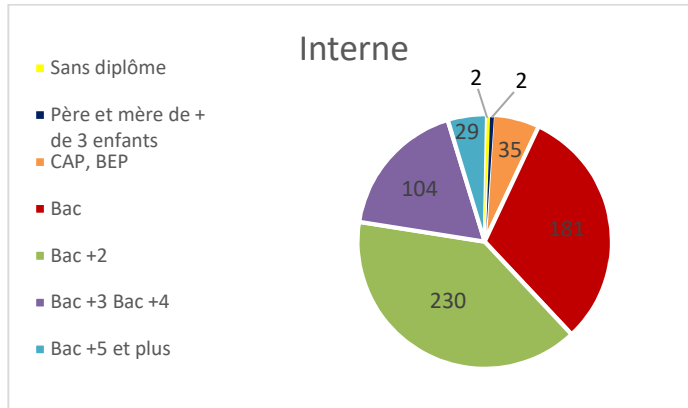
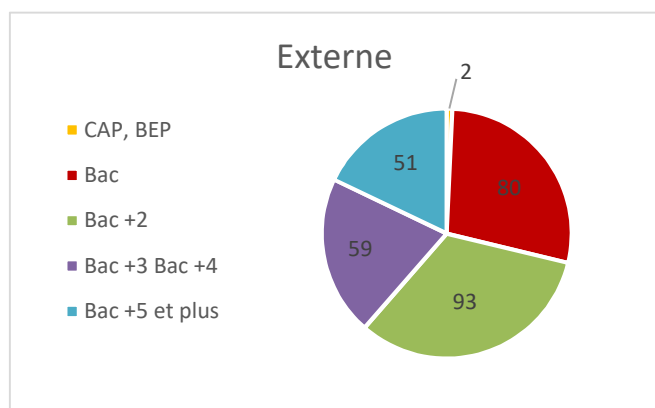
2.3. Répartition par tranche d'âge



2.4. Préparation des candidats



2.5. Niveau d'études



3. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

3.1. Nature des épreuves écrites d'admissibilité

Le concours externe des rédacteurs comporte deux épreuves d'admissibilité et une épreuve d'admission.

Les épreuves d'admissibilité comprennent :

1° La rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales (durée : trois heures ; coefficient 1).

2° Des réponses à une série de questions portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Le concours interne de recrutement des rédacteurs comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1).

Le troisième concours des rédacteurs comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

L'épreuve d'admissibilité comprend la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines, au choix du candidat lors de son inscription (durée : trois heures ; coefficient 1).

Les sujets de la session 2025 du concours sont disponibles sur le site internet :

<https://51.cdgplus.fr/concours-examens/ressources-pedagogiques/filiere-administrative/>

3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite

Les épreuves écrites se sont déroulées le jeudi 16 octobre 2025 sur 1 site (une salle de droit commun et deux salles pour les candidats en situation de handicap), au Capitole situé à Châlons-en-Champagne.

	Externe	Interne	3 ^e concours
Nombre d'admis à concourir	279	578	59
Nombre de présents à l'épreuve écrite	183	437	46
Absentéisme en %	34,41%	24,39%	22,03%

3.3. Résultats des épreuves écrites

- Externe

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à : 9,00/20

	Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admissibles
Questions sur un domaine	0,75	16,25	56	/
Rédaction d'une note	1,00	16,75	4	/
Moyenne	0,94	14,75	/	61

- Interne

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à : 11,00/20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admissibles
0,75	16,00	29	142

- Troisième concours

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à : 9,00/20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admissibles
4,00	16,00	1	31

16 copies ont été écartées pour rupture d'anonymat, signe distinctif ou non-respect du règlement pour les motifs suivants :

- ✓ Copie non cachetée ;
- ✓ Lignes tracées ;
- ✓ Copie découpée ;
- ✓ Dates et éléments fictifs ;
- ✓ Nom de la collectivité employeur ;
- ✓ Propos personnels.

4. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

4.1. Nature des épreuves orales d'admission

L'épreuve d'admission du concours externe se compose d'un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission du concours interne se compose d'un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

L'épreuve d'admission du troisième concours consiste en un entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel (durée totale de l'entretien : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 1).

4.2. Principaux chiffres des épreuves orales

Les épreuves orales se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Marne à Châlons-en-Champagne, du 5 au 8 Janvier 2026.

	Externe	Interne	Troisième concours
Nombre de postes	65	85	20
Nombre de candidats admissibles	61	142	31
Nombre de présents à l'épreuve orale	60	141	31
Absentéisme en %	1,64%	0,70%	0%

4.3. Résultats des épreuves orales

- Externe

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,50/20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
5,00	18,36	0	37

- Interne

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,50/20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
5,00	17,33	0	102

- Troisième concours

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,50/20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
6,00	17,00	0	17

5. OBSERVATIONS DU JURY

Les épreuves écrites :

Concernant l'épreuve de « Réponses à une série de questions » au concours externe :

- Maîtrise de l'environnement et du domaine choisi : les correcteurs ont relevé un manque de préparation sur le fond et sur l'actualité. Les candidats doivent approfondir leurs connaissances institutionnelles et suivre de plus près l'actualité de la fonction publique territoriale et de leur domaine.
- Rigueur des réponses : les réponses manquent de précision et sont parfois incomplètes, voire hors sujet.

Concernant l'épreuve de « Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier » :

- Respect du formalisme de la note : les candidats doivent maîtriser la méthodologie (en-tête de présentation, introduction, problématique posée, annonce de plan, structure et travail sur les titres).
- Sur la forme : les candidats doivent adopter une formulation impersonnelle, que ce soit dans l'introduction et dans le corps de la note. L'utilisation du « je » et du « nous » est proscrit. Les candidats doivent privilégier des tournures neutres. Les idées doivent être reformulées, ne pas faire de copier-coller. Les candidats ont des difficultés à exploiter de manière synthétique les documents et à parvenir à élaborer un plan faisant ressortir l'essentiel de manière structurée (cadre réglementaire et exploiter les exemples du dossier).
- Qualité rédactionnelle : les candidats doivent avoir une attention particulière à la syntaxe et à l'orthographe.
- Gestion du temps : un nombre important de candidats n'ont pas achevé leur rédaction.

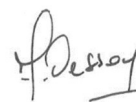
Les bonnes copies présentaient une introduction avec une problématique et une annonce de plan, ainsi qu'un plan cohérent et fluide, et des développements ni trop longs, ni trop courts.

Les épreuves orales :

Les membres du jury ont formulé les remarques suivantes concernant le déroulement des épreuves orales :

- Culture territoriale et curiosité : le jury souligne un profil de candidat parfois trop « technicien », se cantonnant à leur domaine d'activité, et pas assez ouvert à leur environnement territorial. Les candidats doivent manifester une curiosité qui dépasse le cadre strict de leurs missions actuelles (avoir des connaissances transversales). Un renforcement des connaissances territoriales est attendu.
- Posture professionnelle et projection : les candidats doivent présenter un projet lié au cadre d'emploi des rédacteurs et savoir se projeter professionnellement à moyen et long terme. Le projet professionnel et les motivations doivent être davantage étayés et argumentés. Les connaissances en management sont à approfondir, tout comme la capacité à assumer des fonctions de responsabilité.
- Méthodologie et maîtrise de l'épreuve : l'exposé du candidat manque parfois de structuration (introduction, annonce de plan) et doit être calibré, car il est souvent jugé trop long ou trop court.

La Présidente du jury



Madame Anny DESSOY
Maire de Les Mesneux